

Démarche : FONDS VERT - Recyclage foncier

Organisme : DGALN - Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages

Identité du demandeur

Email

Formulaire

Demande de subvention au titre du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires.

Axe 3 | Recyclage foncier

Retrouvez toutes les informations sur cette mesure du Fonds Vert dans le cahier d'accompagnement des porteurs de projet et des services instructeurs :

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Cahier%20accompagnement_Axe3_Friches.pdf.

Votre dossier sera enregistré automatiquement après chaque modification. Vous pourrez donc y revenir à tout moment pour le compléter puis le déposer.

Comment avez-vous connu cette mesure du fonds vert ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Par Aides-territoires

☐ Par un service de l'Etat

☐ Via la communication officielle sur le Fonds Vert

☐ Par la presse spécialisée

Votre dossier de demande 100% dématérialisé

Pour constituer votre dossier de demande de subvention Fonds vert, les sections suivantes sont à compléter :

1. Informations sur le porteur de projet
2. Présentation générale du projet
3. Description du projet
4. Faisabilité réglementaire
5. Plan de financement
6. Compatibilité au régime des aides d'Etat (le cas échéant)
7. Description de la friche actuelle
8. Critères d'appréciation du projet
9. Liste des pièces justificatives à joindre impérativement au dossier

Votre dossier est enregistré automatiquement après chaque modification. Vous pouvez à tout moment fermer la fenêtre et reprendre plus tard là où vous en étiez.

1. Informations sur le porteur de projet

FONDS VERT - Recyclage foncier

SIRET du maître d'ouvrage

SIRET

Dénomination

Forme juridique

Nature du maître d'ouvrage

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Collectivité locale

☐ EPCI

☐ Société Economie Mixte (SEM)

☐ Société Publique Locale (SPL)

☐ Société Civile Immobilière (SCI)

☐ Etablissement public d'aménagement (EPA)

☐ Etablissement public foncier (EPF)

☐ Bailleur social

☐ Entreprise privée (concessionnaire, délégataire, mandataire,...)

☐ Autre :

Quelles sont les missions prioritaires du maître d'ouvrage ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Bailleur

☐ Aménageur

☐ Promoteur

☐ Opérateur foncier

Représentant légal du maître d'ouvrage

Civilité

☐ Mme

☐ M.

Nom

Prénom

Fonction

FONDS VERT - Recyclage foncier

Identification de la personne mandatée pour déposer la demande d'aide

Civilité

☐ Mme

☐ M.

Nom

Prénom

Fonction

Email

Téléphone

Ce dossier fait-il l'objet d'un co-portage ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Co-porteur(s)

2. Présentation générale du projet

Nom du projet

Nom usuel de la friche

Ambition écologique du projet

"Avec le projet déposé, je vais améliorer "

En quelques phrases, indiquez en quoi votre projet contribue à l'amélioration de la qualité de l'air, à la décarbonation de la mobilité, à la limitation de la consommation d'espace et l'artificialisation des sols ou encore à la protection des milieux et des espèces.

Lieu de réalisation du projet

Localisation du projet

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Métropole

☐

FONDS VERT - Recyclage foncier

☐ Collectivité d'outre-mer (COM)

Région

Commune(s)

Collectivité et commune(s), île(s) ou village(s)

Positionnement géographique du projet

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Plan de localisation

Document à joindre ici : un plan de localisation pour identifier l'emprise du site de projet et la superficie de la friche sur ce site.

Zonage(s) spécifique(s)

Sélectionner les champs concernés.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV) - NPNRU - ANRU

☐ Action Cœur de Ville (ACV)

☐ Petites Villes de Demain (PVD)

☐ Territoires Engagés pour la Nature (TEN)

☐ Opération de revitalisation du territoire (ORT)

☐ Projet partenarial d'aménagement (PPA)

☐ Zones de revitalisation rurale (ZRR)

☐ Territoires d'industrie (TI)

☐ Avenir montagne

Localisation du projet vis-à-vis des zones de tension du marché locatif, conformément au zonage ABC

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Zone Abis

☐ Zone A

☐ Zone B1

☐ Zone B2

☐ Zone C

Le projet est-il prévu par un CRTE (Contrat de relance et de Transition écologique) ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Oui

☐ Non

FONDS VERT - Recyclage foncier

☐ Ne sait pas

Le projet est-il prévu dans un CPER (Contrat de Plan État-Région) ou dans un avenant au CCT (Contrat de Convergence et de Transformation) ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Oui

☐ Non

☐ Ne sait pas

Autres candidatures

Ce projet a-t-il déjà fait l'objet d'un dépôt de dossier dans le cadre d'une précédente édition du fonds friches ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Oui – AAP sous l'égide de l'Ademe (éditions 1,2 et 3)

☐ Oui – AAP recyclage foncier sous l'égide des Préfets de région (éditions 1, 2 et 3).

☐ Non

Préciser le numéro de dossier sur Démarches simplifiées.

Le dossier a-t-il évolué depuis votre précédente candidature ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si oui, sur quels points ?

Ce projet fait-il l'objet d'un dépôt de dossier dans le cadre d'une autre mesure du Fonds Vert ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si oui, sur quelle mesure ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux

☐ Prévention des inondations

☐ Renforcement de la protection des bâtiments des COM contre les vents cycloniques

☐ Prévention des risques d'incendies de forêt

☐ Adaptation aux risques émergents en montagne

☐ Adaptation au recul du trait de côte

☐

FONDS VERT - Recyclage foncier

- ☐ Renaturation des villes
- ☐ Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030
- ☐ Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public
- ☐ Accompagnement du déploiement de Zones à faibles émissions mobilité
- ☐ Plan covoiturage

Besoin en ingénierie et financement complémentaire via la Banque des Territoires

Avez-vous besoin d'une ingénierie opérationnelle pour sécuriser et stabiliser votre projet (notamment d'un point de vue technique, juridique et financier) ?

Cochez la mention applicable

- ☐ Oui
- ☐ Non

Pouvez-vous préciser la nature de votre besoin et votre calendrier ?

Aurez-vous besoin d'un financement complémentaire avec un prêt dédié ?

Cochez la mention applicable

- ☐ Oui
- ☐ Non

3. Description du projet

3A - NATURE DU PROJET

Présentation du projet en une phrase

Qui acquiert quoi (porteur de projet acquiert parcelle/ensemble de parcelles en précisant leur ancienne vocation), quelles seront les opérations de remises en état du foncier, quelles seront les constructions à venir, quel maître d'œuvre ? Pour quel usage final ?

Exemple : Une collectivité acquiert un immeuble vacant pour y réaliser des travaux de démolition, dépollution, VRD puis céder les charges à un opérateur qui réalisera de logements sociaux.

Quelle est la logique d'intervention principale ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Remettre en état une friche et revendre le terrain non viabilisé non loti (proto-aménagement)
- ☐ Aménager pour vendre un foncier viabilisé (aménagement),
- ☐ Construire ou intervenir sur le bâti
- ☐ Renaturer une friche

FONDS VERT - Recyclage foncier

Si des constructions sont réalisées ou modifiées, la vocation principale du projet immobilier est de

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Construire pour louer un bâti
- ☐ Construire pour revendre un bâti
- ☐ Construire pour occuper soi-même
- ☐ Non concerné

Type de travaux réalisés sur le bâti existant

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Démolition
- ☐ Démolition-reconstruction
- ☐ Construction neuve
- ☐ Réhabilitation complète
- ☐ Rénovation
- ☐ Non concerné

Présentation plus détaillée du projet et de ses intentions

Insertion du projet dans le territoire

Expliciter la cohérence du périmètre d'aménagement (par rapport au programme, aux limites foncières, à la dureté foncière), les liaisons du projet avec la trame viaire et paysagère, l'adéquation des équipements publics (et leur renforcement éventuel), le respect des documents de planification, de programmation et d'urbanisme notamment s'agissant des règles de gabarit (et le cas échéant le besoin de les adapter).

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Document à joindre ici : un plan masse et le cas échéant, un plan guide prévisionnel

Télécharger l'élément sous format Pdf.

Etat d'avancement du projet (par grandes phases).

Pour mémoire, le calendrier de réalisation de l'opération globale peut dépasser fin 2026 : toutefois, les dépenses financées au titre du fonds de recyclage foncier devront être obligatoirement terminées et soldées avant fin 2026.

Phase études pré-opérationnelles

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Pas initiée
- ☐ En cours
- ☐ Finalisée

FONDS VERT - Recyclage foncier

Date prévisionnelle du début de la phase d'étude

Date prévisionnelle du fin de la phase d'étude

Phase travaux

Préciser la date prévisionnelle de début des travaux.

Phase réception / mise en service

Préciser la date prévisionnelle.

Préciser la nature des travaux

Remise en état, fouilles archéologiques, aménagement et VRD, construction ...

Emprises foncières (en Ha)

Emprise foncière de l'opération globale d'aménagement (en Ha)

ATTENTION à bien compléter l'emprise en hectare (Ha)

Dont emprise foncière des secteurs en friche faisant l'objet de la demande de subvention (en Ha)

ATTENTION à bien compléter l'emprise en hectare (Ha)

Densité brute avant projet

Densité du projet (SDP / surface du projet).

Se rapporte à l'ensemble des espaces constituant la surface d'étude, et comprend donc les équipements publics, les voiries et les espaces verts construits dans la surface d'étude.

Densité nette avant projet

Densité du projet (SDP / surface du projet)

Prend en compte l'ensemble des surfaces occupées par une affectation spécifique, sans y intégrer les espaces publics. Elle concerne donc les logements, les activités, les commerces et autres équipements.

Densité brute après projet

Densité du projet (SDP / surface du projet).

Se rapporte à l'ensemble des espaces constituant la surface d'étude, et comprend donc les équipements publics, les voiries et les espaces verts construits dans la surface d'étude.

Densité nette après projet

FONDS VERT - Recyclage foncier

Densité du projet (SDP / surface du projet).

Prend en compte l'ensemble des surfaces occupées par une affectation spécifique, sans y intégrer les espaces publics.

Elle concerne donc les logements, les activités, les commerces et autres équipements.

3B - PROGRAMMATION URBAINE

Nature et surface des constructions prévues au projet.

LOGEMENTS

Renseigner 0 si non concerné par les champs demandés.

Nb de logements sociaux

Pour l'opération globale d'aménagement Logements locatifs sociaux, en accession sociales ou apparentés tels que définis au L.302-5 du CCH) dont logements en résidence sociale.

Dont Nb de logements sociaux sur les secteurs de friches faisant l'objet de la demande de subvention

Logements Sociaux - Surface de plancher en m²

Pour l'opération globale d'aménagement.

Dont Logements Sociaux sur les secteurs de friches faisant l'objet de la demande de subvention - Surface de plancher en m²

Nb de logements Libres

Pour l'opération globale d'aménagement.

Logements libres y compris logements intermédiaires & et en accession aidée.

Dont Nb de logements Libres sur les secteurs de friches faisant l'objet de la demande de subvention

Logements libres y compris logements intermédiaires & et en accession aidée.

Logements Libres - Surface de plancher en m²

Pour l'opération globale d'aménagement.

Logements libres y compris logements intermédiaires & et en accession aidée.

Dont Logements Libres sur les secteurs de friches - Surface de plancher en m²

Logements libres y compris logements intermédiaires & accession aidée.

ACTIVITES ECONOMIQUES

Renseigner 0 si non concerné par les champs demandés.

Activités bureaux - Surface de plancher en m²

FONDS VERT - Recyclage foncier

Pour l'opération globale d'aménagement.

Dont Activités bureaux sur les secteurs de friches faisant l'objet de la demande de subvention- Surface de plancher en m²

Activités commerciales - Surface de plancher en m²

Pour l'opération globale d'aménagement.

Dont Activités commerciales sur les secteurs de friches faisant l'objet de la demande de subvention - Surface de plancher en m²

Activités artisanales - Surface de plancher en m²

Pour l'opération globale d'aménagement.

Dont Activités artisanales sur les secteurs de friches faisant l'objet de la demande de subvention - Surface de plancher en m²

Activités industrielles - Surface de plancher en m²

Pour l'opération globale d'aménagement.

Dont Activités industrielles sur les secteurs de friches faisant l'objet de la demande de subvention- Surface de plancher en m²

Activités logistiques - Surface de plancher en m²

Pour l'opération globale d'aménagement.

Dont Activités logistiques sur les secteurs de friches faisant l'objet de la demande de subvention- Surface de plancher en m²

Autres activités - Surface de plancher en m²

Pour l'opération globale d'aménagement.

Préciser Autre

Dont Autres activités sur les secteurs de friches faisant l'objet de la demande de subvention- Surface de plancher en m²

Préciser Autres activités

FONDS VERT - Recyclage foncier

ESPACES PUBLICS

Renseigner 0 si non concerné par les champs demandés.

Espaces publics - surface au sol en m2

Pour l'opération globale d'aménagement.

Y compris espaces verts : parcs, jardins, noues, etc.

Dont espaces publics sur les secteurs de friches faisant l'objet de la demande de subvention - surface au sol en m2

Y compris espaces verts : parcs, jardins, noues, etc.

Dont espaces verts publics surface au sol en m2

Pour l'opération globale d'aménagement.

Espaces verts : parcs, jardins, noues, etc.

Dont espaces verts publics sur les secteurs de friches faisant l'objet de la demande de subvention- surface au sol en m2

Espaces verts : parcs, jardins, noues, etc.

EQUIPEMENTS PUBLICS (HORS ESPACES PUBLICS)

Renseigner 0 si non concerné par les indicateurs demandés.

Equipements publics - Surface de plancher en m2

Pour l'opération globale d'aménagement.

Dont équipements publics sur les secteurs de friches faisant l'objet de la demande de subvention - Surface de plancher en m2

Préciser la nature des équipements

ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (en cas de renaturation)

Espace naturel, agricole ou forestier (hors espace vert dans l'espace urbanisé), issu de la renaturation d'espaces urbanisés.

Renseigner 0 si non concerné par les indicateurs demandés.

Espace naturel, agricole ou forestier - Surface au sol en m² de l'opération globale d'aménagement ou immobilière

Dont sur les secteurs de friches faisant l'objet de la demande de subvention

3C - STRATEGIE OPERATIONNELLE

Maitrise du foncier

FONDS VERT.- Recyclage foncier

Le porteur de projet est-il propriétaire des parcelles nécessaires à la réalisation du projet ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Oui

☐ Non

☐ En partie

En partie (expliquer)

Surface non maîtrisée en ha, actions en cours, calendrier...

Si oui, quelles ont été les conditions de prise en compte du coût estimé des travaux de recyclage de la friche lors de la vente des terrains concernés par le précédent propriétaire ?

En cas d'intervention d'un EPF, préciser le montant des éventuelles minorationes pratiquées ou envisagées par l'EPF et son calendrier d'intervention (passé et/ou à venir).

Si non, quelles sont les procédures ou outils de maîtrise foncière prévues ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ A l'amiable

☐ Par expropriation

☐ Par préemption

☐ Outils de portage foncier : par un tiers

Préciser en cas d'outils de portage foncier par un tiers

A quelle échéance la maîtrise foncière sera-t-elle réalisée ?

Construction

Quelles seront les modalités d'autorisation de construction ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Autorisation d'Urbanisme

☐ Permis de Construire Valant Division (PCVD)

☐ Co-titularisation

Préciser les échéances de mise en œuvre

FONDS VERT - Recyclage foncier

Quelles seront les modalités de vente ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Cession foncière

☐ Cession foncière avec charges

☐ VEFA

☐ Bail

☐ Occupation pour compte propre

☐ Autre :

Quels sont les prix de sortie des logements libres et en accession sociale le cas échéant ?

Par typologie de logement (en € TTC / m² SHAB hors parking) et des terrains à bâtir (en € TTC/m² de terrain).

La surface habitable (SHAB) se calcule en prenant la SDP construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres (art. R.156-1 code de la construction).

3D - MODE DE REALISATION

Pour les maîtrises d'ouvrage publique, comment la collectivité souhaite-t-elle porter le projet ?

☐ Lorsque la collectivité souhaite réaliser elle-même le projet, quel est le mode de réalisation retenu ?

☒ En régie simple

☒ Avec l'appui d'un AMO

☒ Avec une délégation de mandat

☐ Lorsque la collectivité ne souhaite pas réaliser elle-même le projet, quel est le mode de réalisation retenu ?

☒ Par cession avec charges d'intérêt général

☒ Par une concession d'aménagement

☒ Par un autre mode

Préciser.

Appui AMO, délégation de mandat, concessionnaire, par un autre mode

Pour les maîtres d'ouvrage privés, quel est le mode de réalisation retenu ?

Il est rappelé qu'un accord de la collectivité compétente en matière d'urbanisme devra être porté au dossier de candidature, ainsi que, le cas échéant, l'accord du concessionnaire ou du bailleur. L'éligibilité du projet sera conditionnée au respect du régime des aides d'Etat.

cf. questions au 3-G : compatibilité au régime des aides d'Etat

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Portage privé

☐ Par une concession d'aménagement

FONDS VERT - Recyclage foncier

☐ Par un bail à construction.

☐ Par un autre mode

Préciser

4. Faisabilité réglementaire

Procédures administratives nécessaires et obtenues

Quelles sont les procédures administratives nécessaires et obtenues à la bonne réalisation du projet ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Autorisations d'urbanisme

☐ Mise en conformité des documents d'urbanisme (MECDU)

☐ Archéologie Préventive

☐ Autorisation environnementale (préciser)

☐ Evaluation environnementale (préciser)

☐ Etude de sécurité et de sûreté publiques (ESS)

☐ Etude d'énergie renouvelable (ER)

☐ Autres (préciser)

☐ Non concerné

Préciser.

Autorisations environnementales, évaluations environnementales, Autres.

Quelles sont les procédures administratives nécessaires et non encore obtenues à la bonne réalisation du projet ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Autorisations d'urbanisme

☐ Mise en conformité des documents d'urbanisme (MECDU)

☐ Archéologie Préventive

☐ Autorisation environnementale (préciser)

☐ Evaluation environnementale (préciser)

☐ Etude de sécurité et de sûreté publiques (ESS)

☐ Etude d'énergie renouvelable (ER)

☐ Autres (préciser)

☐ Non concerné

FONDS VERT - Recyclage foncier

Préciser.

Autorisations environnementales, évaluations environnementales, Autres.

5. Plan de financement

Le bilan d'opération complet, renseigné selon la trame de l'annexe 2 aux AAP devra être joint au dossier (cf partie 6 du formulaire pièces justificatives).

Total des dépenses sur l'opération globale, en € HT

Total des recettes sur l'opération globale, en € HT

Dont subventions publiques (hors subvention fonds vert recyclage foncier demandée) en € HT

Montant des subventions contribuant aux recettes.

Indiquez 0 si aucune subvention actuellement demandée.

Déficit de l'opération sur l'opération globale, en € HT

Montant de la subvention demandée dans le cadre du fonds vert "recyclage foncier"

Comment s'explique le déficit de l'opération ?

Expliciter les principaux postes de bilan conduisant à ce déficit (foncier, dépollution, recettes de charges foncières...)

Si le surcoût est la résultante d'un aléa majeur survenu en cours d'opération, indiquer la nature de cet aléa et le montant exact du surcoût associé.

Quels scénarios d'optimisation de la programmation ont été envisagés avant de solliciter le fonds friches (densité, programmation, qualité urbaine, prix de commercialisation ...) ?

Préciser quels sont les points structurellement bloquants.

Dépenses éligibles prises en charge par le fonds vert "recyclage foncier".

6. Compatibilité au régime des aides d'Etat

Uniquement pour les candidatures au titre des AAP recyclage foncier.

Toute aide versée au titre du fonds friches doit être compatible avec le régime des aides d'Etat.

Pour mémoire, les critères de qualification d'une aide d'Etat varient selon que l'on se trouve ou non en présence de

FONDS VERT - Recyclage foncier

Services d'Intérêt Economique Général (SIEG), étant précisé que dans tous les cas, une aide dont le montant est inférieur aux seuils « de minimis » fixés par les textes européens est nécessairement exclue de la qualification d'aide d'Etat.

Les critères généraux de qualification d'une aide d'Etat (article 107§1 TFUE) sont les suivants :

- 1er critère : une mesure procédant de l'intervention financière de l'Etat ou au moyen de ressources de l'Etat
- 2ème critère : une mesure procurant un avantage direct ou indirect au bénéficiaire
- 3ème critère : une mesure procurant un avantage à une ou plusieurs entreprises
- 4ème critère : une mesure susceptible de fausser la concurrence
- 5ème critère : une mesure qui affecte les échanges entre les Etats membres

Les aides de l'ADEME sont attribuées conformément à son système d'aides à la réalisation, cf. délibération du Conseil d'administration n° 14-3-4 du 23 octobre 2014 modifiée, accessible sur <https://www.ademe.fr/aides-financieres-lademe>.

Toute aide versée au titre du fonds de renaturation des villes doit être compatible avec le régime des aides d'Etat. Pour mémoire, les critères de qualification d'une aide d'Etat varient selon que l'on se trouve ou non en présence de Services d'Intérêt Economique Général (SIEG), étant précisé que dans tous les cas, une aide dont le montant est inférieur aux seuils « de minimis » fixés par les textes européens est nécessairement exclue de la qualification d'aide d'Etat.

Les critères généraux de qualification d'une aide d'Etat (article 107§1 TFUE) sont les suivants :

- 1er critère : une mesure procédant de l'intervention financière de l'Etat ou au moyen de ressources de l'Etat
- 2ème critère : une mesure procurant un avantage direct ou indirect au bénéficiaire
- 3ème critère : une mesure procurant un avantage à une ou plusieurs entreprises
- 4ème critère : une mesure susceptible de fausser la concurrence
- 5ème critère : une mesure qui affecte les échanges entre les Etats membres

Le montant de la subvention demandée respecte-t-il les seuils de minimis (200 000 € HT ou 500 000 € HT dans le cas d'un SIEG) ?

Pour mémoire, le calcul des seuils doit être apprécié au regard des règles de cumul et notamment de la nécessité de tenir compte de toutes les subventions versées à l'entité sur les trois derniers exercices fiscaux : cf. tableau à porter au dossier pour tout pétitionnaire soumis au décret du 25 juin 2028, conformément au modèle en annexe de l'arrêté du 2 août 2019.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si oui, la qualification d'aide d'Etat est en principe exclue.

Dans le cas d'une opération portée par une collectivité publique propriétaire

Est-ce que la collectivité reste propriétaire des terrains ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si non, la cession est-elle réalisée au prix du marché ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si la réponse est oui, alors la qualification d'aide d'Etat peut être exclue sous toute réserve.

Préciser

FONDS VERT - Recyclage foncier

Mise en concurrence, prix du marché défini par un expert,...

Dans le cas d'une opération d'initiative publique confiée à un opérateur privé par la personne publique

L'opération relève-t-elle bien d'un service d'intérêt économique général (SIEG) ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Préciser

Si oui, est-ce qu'une des conditions suivantes est remplie ?

Les 4 critères cumulatifs de la jurisprudence Altmark sont les suivants : mandat définissant clairement les obligations de service public ; éléments de calcul de la compensation établis préalablement et de manière objective et transparente ; avantage proportionné aux coûts occasionnés ; le choix de l'entreprise est effectué dans le cadre d'une procédure de marché public permettant de sélectionner le candidat capable de fournir ces services au moindre coût ou sur la base d'une « entreprise moyenne, bien gérée et adéquatement équipée des moyens nécessaires ».

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Pas d'affectation des échanges entre les Etats membres

☐ Les 4 critères cumulatifs de la jurisprudence Altmark sont remplis

☐ Aucune des 2 conditions

Si la réponse est oui, alors la qualification d'aide d'Etat peut être exclue sous toute réserve.

Préciser

Est-ce que le contrat de concession comporte une référence expresse à la Décision Almunia ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Préciser

Si la réponse est oui, alors l'aide est présumée compatible.

Pour les dossiers déposés par des bailleurs sociaux

Est-ce que cette opération est intégrée au Service d'intérêt économique général (SIEG) logement social du bailleur ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Oui

☐ Non

☐ Non concerné

Dans tous les autres cas

FONDS VERT - Recyclage foncier

La qualification d'aide d'Etat peut-elle être écartée au regard des cinq critères généraux exposés plus haut et en particulier au regard du critère « de l'affectation des échanges entre Etats membres » ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

☑ Cette opération possède-t-elle une dimension purement locale ? ☑

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si oui, préciser.

Préciser tout élément utile pour justifier la portée locale de l'opération : situation géographique du terrain (éloignement à la frontière française notamment), objectifs de l'opération (origine de la clientèle, attrait d'investisseurs étrangers, etc.)

Dans les cas où la qualification d'aide d'Etat ne pourra pas être écartée, l'aide peut-elle être exemptée de notification au regard des conditions générales et particulières du RGEC ?

https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=LEGISSUM%3A0802_4

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si oui, préciser en particulier au titre de quel article cette exemption peut être envisagée.

Notamment article 45 « aides à l'assainissement des sites contaminés ».

7. Description de la friche actuelle

Nature de la friche

Nature de la friche

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Friche urbaine – îlots anciens dégradés

☐ Friche urbaine - autres

☐ Friche industrielle ou minière

☐ Friche commerciale

☐ Friche portuaire, aéroportuaire, routière, ou ferroviaire

☐ Friche militaire

☐ Friche administrative ou hospitalière

☐

FONDS VERT - Recyclage foncier

Autres - A préciser

Historique de la friche

Date à laquelle la friche est apparue

Préciser la date à partir de laquelle l'abandon du site a été constaté ou que la vacance s'est significativement développée.

Récapitulatif de l'historique connu du site

Préciser : état initial de la friche, propriétaires successifs, activités exploitées sur le site, opérations de sécurisation du site, pollutions connues, procédures engagées pour dépolluer, références BASIAS/BASOL.

<https://www.georisques.gouv.fr/articles-risques/basias> et/ou <https://www.georisques.gouv.fr/risques/sites-et-sols-pollues/donnees#/type=instructions>

Caractère bâti et pollution

Friches polluées

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Annexe complémentaire à renseigner pour les projets portant sur des friches polluées (sols, eaux souterraines)

Expertisé par l'ADEME

Nature de la friche en termes de bâti

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Bâti

☐ Non bâti - terrain nu

En présence de bâti, ce bâti de la friche est-il pollué ? (amiante, plomb, ...)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Présence d'amiante

☐ Peinture au plomb

☐ Autres (Préciser)

☐ Non

Autres - Préciser

FONDS VERT - Recyclage foncier

Dans le cas d'un terrain nu, expliquer quand et dans quel contexte la démolition est intervenue.

S'agit-il d'une friche issue d'un ancien site ICPE ou minier ?

Sites relevant respectivement du 1er alinéa de l'article L. 556-1 du Code de l'environnement ou auquel il a été donné acte de l'arrêt des travaux conformément à l'article L. 163-9 du Code minier.).

Pour plus de précision : cf. AAP ADEME <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220215/friches2022-31>

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Les sols et eaux souterraines de la friche sont-ils pollués ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Joindre un plan de gestion au format pdf

Ce plan de gestion devra inclure, outre un schéma conceptuel et un bilan coûts avantages :

o Plan de maillage précis avec indication des points de sondage (faisant apparaître les structures et infrastructures existantes au moment des campagnes d'échantillonnage et précisant les parcelles cadastrales) ;

o Cartographie des zones impactées à traiter bien délimitées (superposant ces zones au plan masse du projet et précisant les parcelles cadastrales).

Ce plan de gestion devra être conforme à la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués mise en place par le Ministère en charge de l'environnement. Plus d'infos : <http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/basias/donnees#/et/ou> <https://www.georisques.gouv.fr/risques/sites-et-sols-pollues/donnees#/type=instructions>

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Joindre un plan de conception des travaux (le cas échéant)

Télécharger au format pdf.

1) un plan de gestion récent (conformément) avec, outre un schéma conceptuel et un bilan coûts avantages :

o Plan de maillage précis avec indication des points de sondage (faisant apparaître les structures et infrastructures existantes au moment des campagnes d'échantillonnage et précisant les parcelles cadastrales) ;

o Cartographie des zones impactées à traiter bien délimitées (superposant ces zones au plan masse du projet et précisant les parcelles cadastrales).

2) un plan de conception des travaux (le cas échéant).

Existe-t-il un responsable de la pollution identifié et/ou pouvant être réglementairement astreint à supporter les coûts de dépollution, conformément au principe du « pollueur-payeur » ?

Attention, seules les dépenses qui ne répondent pas à des obligations réglementaires sont éligibles aux 2 AAP.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Préciser

8. Critères d'appréciation du projet

8A - Critères relatifs à l'exemplarité environnementale

L'opération fait-elle l'objet d'un label ou d'une certification en matière de développement durable ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Ecoquartier (avec labellisation)

☐ HQE™ Aménagement

☐ Démarche AEU2

☐ Norme ISO 37101

☐ NF Habitat

☐ Autres : préciser

Autres : Préciser

Présenter les engagements environnementaux du projet

Sobriété foncière

Part de bâtiments conservés (%)

Surface de plancher de bâtiments conservés (m²) / [Surface de bâtiments neufs créés (m²) + Surface de bâtiments conservés (m²)]

Consommation d'espace naturels, agricoles et forestiers

Consommation d'espace NAF / nombre de logements créés ou d'emplois créés

Recréation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers (le cas échéant)

% de surface d'espaces renaturés nouveau

Economie circulaire

Réemploi des terres excavées

Terres réemployées sur place / terres excavées

Valorisation des déchets de chantier pour la construction (hors terres)

Poids des déchets valorisés / poids de total des déchets produits

Biodiversité

FONDS VERT - Recyclage foncier

Coefficient de biotope par surface *

Surfaces favorables à la biodiversité / surface totale de l'opération

* Plus d'infos : <https://www.o2d-environnement.com/wp-content/uploads/2017/12/coefficient-de-biotope-ademe.pdf>

Dans quelle mesure le territoire ou le projet s'engage-t-il dans une stratégie foncière sobre ? dans une stratégie de recyclage des friches ou de renouvellement urbain ? De revitalisation de tissus urbains constitués ? Des opérations de surélévation de bâtiments ou de densification sont-elles par ailleurs programmées ou en cours de réalisation ?

8B - Retombées directes de l'opération projet, en matière d'emplois

Préciser le nombre d'heures d'insertion générés par le projet (phase travaux)

Préciser le nombre d'emplois maintenus ou à créer, dans le cas de projets de revitalisation économique

9. Liste des pièces justificatives à joindre impérativement au dossier

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Bilan financier de l'opération

Le bilan financier de l'opération doit être transmis sous format Excel, dans un format conforme au modèle téléchargeable afin de rendre lisibles les principales imputations en termes de dépenses et de recettes, mais également le déficit de l'opération, le montant de subvention demandé, et les calendriers associés aux dépenses subventionnables pour le fonds vert.

Selon la nature de l'opération, l'onglet 1 (aménagement), l'onglet 2 (immobilier) ou l'onglet 5 (renaturation à 100% d'une friche) devra être complété.

A noter : les onglets 3 et 4 sont à compléter pour les dossiers comportant des travaux de dépollution des sols et/ou eaux souterraines.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Dans le cas d'une concession d'aménagement, le dernier bilan d'aménagement contractualisé doit également être porté au dossier.

Télécharger les éléments au format Pdf.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Une lettre d'engagement sur l'honneur

La lettre d'engagement sur l'honneur doit être signée par la personne habilitée à engager le porteur du projet selon le modèle ci-joint, à signer puis à joindre au format pdf. Si des partenaires sont associés au projet, le porteur de projet devra apporter la preuve qu'il représente valablement les autres partenaires dans cette démarche.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Pour toute maîtrise d'ouvrage non publique - Une lettre d'accord de la collectivité compétente en matière d'urbanisme sur le projet tel que présenté dans le dossier (programmation urbaine et bilan d'opération en particulier)

Télécharger l'élément sous format Pdf.

Relevé d'identité bancaire (RIB) des co-porteurs du projet

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Pour tout porteur (ou co-porteur) de projet dont la subvention est soumise au décret du 25 juin 2018, un tableau indiquant les subventions et les aides publiques, de toute nature, directes et indirectes, attribuées par des personnes publiques au porteur de projet conformément au modèle en annexe de l'arrêté du 2 août 2019.

Télécharger l'élément sous format Pdf.

Documents relatifs à la description du projet

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Document relatif à la maîtrise foncière des secteurs en friches (acte de vente ou à défaut compromis de vente et/ou promesse(s) unilatérale(s) ou synallagmatique de vente, titre de propriété)

Document obligatoire le cas échéant.

A noter :

Votre dossier est enregistré automatiquement. Vous pouvez à tout moment fermer la fenêtre et reprendre plus tard là où vous en étiez.

Vous pourrez entrer en contact avec un instructeur des services de l'Etat après le dépôt de votre dossier.

Des pièces complémentaires pourront vous être demandées, ceci durant toute la phase d'instruction de votre dossier.